

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Dotations de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat le solde au titre des dotations de fonctionnement 2016 (part « matériel » et part « personnel ») pour un montant total de 5 597 497.94 € selon les tableaux joints au rapport,

Cette dépense sera financée sur les crédits de paiement de l'imputation du chapitre 65 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**